

Industrie pharmaceutique:

• 444 millions de DH pour financer les investissements

• Deux écosystèmes dédiés à la fabrication de médicaments et dispositifs médicaux

• Un chiffre d'affaires additionnel de plus de 11 milliards de DH

L'INDUSTRIE pharmaceutique a enfin ses écosystèmes. Le gouvernement a signé, jeudi 24 mars, un contrat performance avec les trois associations représentant le secteur. Une feuille de route qui vient enterrer définitivement le contrat-programme signé en 2013 devant le Souverain. L'accord conclu entre le gouvernement et les opérateurs et adossé



Les chiffres du secteur

- 40.000 emplois directs et indirects
- Un chiffre d'affaires de 13,7 milliards de DH
- 3% du chiffre d'affaires industriel
- Une valeur ajoutée de 4,6 milliards de DH
- 700 millions de DH d'investissement par an depuis 1998
- 6.000 spécialités couvertes
- 65% des besoins nationaux couverts
- 884 millions de DH à l'export
- 46 unités industrielles
- Les capacités de production utilisées à 50%
- 61 grossisteries
- 10.000 pharmacies d'officine
- 390 DH de dépenses médicales par habitant

Source: Ministère de l'Industrie et du Commerce

au plan d'accélération industrielle porte sur la création de deux écosystèmes. Le premier sera organisé autour de la fabrication du médicament et axé sur les essais cliniques, les principes actifs et le packaging, la fabrication locale et

l'export ainsi que les médicaments biosimilaires. Les trois associations de l'industrie pharmaceutique signataires s'engagent à créer 3.890 nouveaux emplois directs et 6.500 indirects et générer un chiffre d'affaires additionnel de plus de

10 milliards de DH, une valeur ajoutée de près de 4 milliards de DH et d'améliorer la balance commerciale de plus de 7 milliards de DH à l'horizon 2020.

Les industriels s'engagent à promouvoir l'écosystème auprès de leurs

Des mesures transverses

L'ÉCOSYSTÈME des médicaments se focalisera sur quatre types d'activités que le gouvernement s'est engagé à soutenir via des actions ciblées, notamment des primes à l'investissement. Le gros de ces subventions ira aux investissements dans la fabrication et l'export. Ainsi, le gouvernement prévoit d'apporter son financement à deux projets stratégiques de type « locomotive » de fabrication de médicaments définis par les autorités de tutelle. Le montant de la prime d'investissement peut atteindre 200 millions de DH. Elle s'adresse aux projets dédiés à la production de médicaments innovants, de premiers génériques ou de médicaments destinés à l'export. Une autre prime, d'un montant de 24 millions de DH, sera versée aux projets de fabrication de médicaments anticancéreux.

Pour les essais cliniques, par exemple, qui constituent le nouveau credo de l'industrie pharmaceutique, le gouvernement annonce que la procédure d'autorisation des essais cliniques sera allégée avec un délai n'excédant pas six mois. Un programme de formation dédié devra être déployé pour répondre aux besoins de l'activité. Une entité dédiée sera chargée de l'évaluation et au suivi des dossiers d'essais cliniques et de bioéquivalence. Le Maroc souhaite ainsi devenir une plateforme de sous-traitance des essais cliniques par les laboratoires

internationaux. Le contrat programme prévoit l'accélération de la publication et de l'entrée en vigueur des textes d'application de la loi relative à la recherche biomédicale.

Sur les principes actifs, les entités membres de l'écosystème pourront bénéficier d'une prime à l'investissement matériel et immatériel dans un projet structurant pour la fabrication de sérums et vaccins. Le montant de la subvention serait de 30%, plafonné à 30 millions de DH.

Les unités désireuses d'investir dans un projet structurant autour de la fabrication de flacons en verre pourront se voir octroyer une prime à l'investissement de 30%, plafonnée à 14 millions de DH. Une autre prime sera réservée aux laboratoires qui achèteront au moins 60% de leurs intrants sur le marché local. Le montant de la prime peut atteindre 2% du sourcing local.

Dans le domaine des biosimilaires, le montant maximum de la prime à l'investissement variera entre 20 et 30 millions de DH.

Au total, le montant de l'appui financier promis par le gouvernement pour l'écosystème à travers le fonds de développement industriel devrait s'élever à 444 millions de DH, sans oublier le concours de Maroc PME. Le montant pourrait être revu à la hausse sur proposition du comité de pilotage. □

Les financements arrivent

membres et à l'international et de participer à l'identification des laboratoires porteurs de projets. De son côté, le gouvernement s'engage à définir la réglementation et les procédures censées accompagner le développement de l'écosystème. Le challenge consistera à mettre à jour l'arsenal juridique. Le ministère de la Santé devra également accélérer la procédure d'enregistrement des médicaments via un système informatisé.

Mise à niveau

Il reste à accélérer la mise en œuvre de la réforme du système des autorisations de mise sur le marché (AMM) pour réduire les délais de traitement et garantir la transparence de la procédure. Le gouvernement devra également s'activer pour obtenir la reconnaissance mutuelle des AMM par les partenaires africains. Il existe actuellement de nombreuses thé-

marchés à l'extérieur. Le ministère de l'Industrie promet aux laboratoires intéressés de les accompagner via des contrats de croissance à l'export. Un foncier locatif de 7 ha sera mobilisé, dont 6 ha dans le Grand Casablanca et 1 ha dans la région de Kenitra pour permettre des investissements dans le cadre de l'écosystème des médicaments. Le contrat

performance envisage aussi l'opportunité d'implanter des plateformes de distribution au Sénégal et en Côte d'Ivoire dans une première étape.

La formation reste le point faible de l'industrie pharmaceutique, qui peine à trouver des profils qualifiés de type bac+2, par exemple et les cadres intermédiaires. Le gouvernement promet

d'y remédier en impliquant les établissements chargés de la formation professionnelle et d'ingénierie pour déboucher sur une offre adaptée aux besoins de l'écosystème. □

Hassan EL ARIF

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Dispositifs médicaux: Réaliser l'indépendance

LE deuxième écosystème spécialisé dans l'industrie pharmaceutique sera dédié à la fabrication des dispositifs médicaux. Dans ce domaine, tout reste à faire. A part la fabrication de consommables sans grande valeur ajoutée tels que certains cathéters, du fil et certains pansements, le Maroc importe l'essentiel des dispositifs médicaux. En 2014, le déficit de la balance commerciale des médicaments et dispositifs médicaux s'est élevé à 6,4 milliards de DH. A eux seuls, les dispositifs médicaux représentaient l'équivalent de 1,7 milliard de DH, soit plus du quart du déficit. L'écosystème dédié devra contribuer à générer une valeur ajoutée additionnelle de plus de 1 milliard de DH et créer plus de 1.000 emplois directs. □

rapies destinées au traitement du cancer mais qui restent encore trop cher. Certains brevets tomberont à terme dans le domaine public. Les laboratoires nationaux envisagent de fabriquer des biosimilaires anticancéreux. C'est notamment la raison pour laquelle le gouvernement s'engage à mettre en place une procédure d'enregistrement spécifique aux médicaments biosimilaires.

En raison du pouvoir d'achat et du taux de couverture médicale qui ne dépasse pas 65%, le marché local du médicament reste limité. Par conséquent, l'enjeu est de s'ouvrir sur de nouveaux